



**Travaux
Normalisation des
Pneus pour la
France**

60, rue Auber –
94408-Vitry s/ Seine
www.tnppf.fr

Réglementation européenne sur l'étiquetage des pneumatiques

La réglementation sur l'étiquetage des pneus impose de communiquer des informations concernant la consommation de carburant, l'adhérence sur sol mouillé et le bruit extérieur de roulement des pneumatiques.

Son but est d'augmenter la sécurité, l'efficacité environnementale et économique du transport routier en favorisant les pneus sûrs et à faible consommation de carburant avec des niveaux de bruit de roulement faibles. Ce règlement permet à des utilisateurs finaux de faire des choix plus avisés en achetant des pneus en tenant compte de cette information avec les autres facteurs normalement considérés au moment de l'achat.

Les utilisateurs devraient être conscients que les économies de carburant et la sécurité routière dépendent fortement du comportement des conducteurs et en particulier les points suivants : l'éco-conduite peut de manière significative réduire la consommation de carburant, la pression de gonflage des pneumatiques doit être correcte et régulièrement vérifiée pour garantir une consommation de carburant optimale et une adhérence sur sol mouillé, les distances de freinage devraient toujours être strictement respectées.

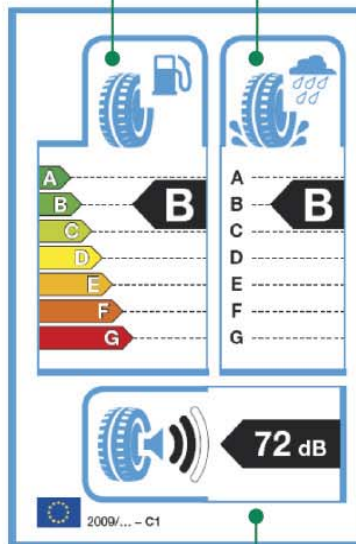
Les utilisateurs devraient être conscients que ces trois critères décrits sur l'étiquette, bien qu'importants, ne représentent pas l'ensemble des performances du pneumatique.

Information sur l'étiquetage des pneumatiques

Classe d'efficacité de carburant

7 classes de G (la moins efficace) à A (la plus efficace)

L'effet peut changer selon les véhicules et les conditions de conduite, mais la différence entre une classe G et une classe A pour un jeu complet de pneus pourrait réduire la consommation de carburant jusqu'à de 7.5 % * et encore plus pour les camions.



Classe adhérence sur sol mouillé

7 classes de G (les plus longues distances de freinage) à A (les distances de freinage les plus courtes)

L'effet peut changer selon les véhicules et les conditions de conduite, mais dans le cas d'un freinage brutal, la différence entre une classe G et une classe A pour un ensemble de quatre pneus identiques pourrait être une distance de freinage plus courte jusqu'à 30% (par exemple pour une voiture de tourisme standard conduisant à 80 km/h de vitesse ceci pourrait être une distance de freinage plus courte jusqu'à 18m)

Classe bruit de roulement externe du pneu

En plus de la valeur de bruit en décibel dB(A), un pictogramme montre si la valeur de bruit de roulement externe du pneu est au-dessus de la future valeur limite obligatoire européenne (3 ondes noires = pneu plus bruyant), entre la future valeur limite et 3dB au-dessous (2 ondes noires = pneu dans la moyenne) ou plus de 3 dB au-dessous de la future valeur limite (1 onde noire = pneu à faible bruit).

NB : Le bruit externe de roulement de pneu n'est pas entièrement corrélé avec le bruit à l'intérieur du véhicule.

Obligation sur les points de vente, y compris les sites de vente par internet

A partir du 1er novembre 2012, pour tous les pneumatiques fabriqués après le 30 juin 2012, les informations suivantes devront être affichées :

1. Tous les pneus pour voitures particulières ou camionnettes exposés ou directement visibles par l'utilisateur doivent avoir une étiquette réglementaire directement collée sur la bande de roulement (étiquette fournie par le fabricant) ou avoir une copie de cette étiquette (également fournie par le fabricant) à proximité immédiate
2. Les distributeurs doivent informer les acheteurs des classes d'efficacité en carburant, d'adhérence sur sol mouillé ainsi que de la valeur mesurée du bruit de roulement externe pour tous les pneus même s'ils ne sont pas visibles lors de l'achat
3. Les classes d'efficacité en carburant et d'adhérence sur sol mouillé, ainsi que la valeur mesurée du bruit de roulement externe (mais pas la reproduction complète de l'étiquette) devront être ajoutées sur les documents techniques de promotion des pneumatiques comme par exemple les listes de prix ou sur les sites Web.
4. Les classes d'efficacité en carburant et d'adhérence sur sol mouillé, ainsi que la valeur mesurée du bruit de roulement externe doivent être indiquées à l'utilisateur final soit sur la facture soit sur un document remis avec la facture lors de l'achat



2 Avenue des Arts,
box 12
B-1210 Brussels